

Comité exécutif du SPUL
Rapport annuel
du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012

Les Statuts du SPUL indiquent : « Le Comité exécutif soumet au Conseil syndical un rapport annuel concernant sa gestion; ce rapport est transmis à l'Assemblée générale et distribué aux membres » (article 33.8) et que « l'Assemblée générale entend et approuve les rapports annuels ou intérimaires présentés par le Comité exécutif » (article 11.4).

Le rapport annuel du Comité exécutif constitue un document d'information dont l'objectif est de permettre à chacun des membres du SPUL de prendre connaissance du travail réalisé au sein de son syndicat durant la dernière année.

Au cours de l'année 2011-2012, le Comité exécutif était constitué des personnes suivantes :

- Président : Yves Lacouture (École de psychologie);
Vice-président : John G. Kingma (Médecine);
Vice-président : Yvan Leanza (École de psychologie);
Vice-présidente : Sylvie Tétreault (Réadaptation) – jusqu'au 31 décembre 2011;
Secrétaire : Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage);
Trésorier : Marcel R. Boulay (Kinésiologie).

Le Comité exécutif a tenu 42 réunions régulières et une réunion spéciale entre le 1^{er} juin 2011 et le 31 mai 2012. Il a également produit les *SPULTINs* suivants : « *Charge de travail* », volume 23, no 1; « *Niveau de satisfaction des professeures et professeurs à l'égard des CÉRUL* », volume 23, no 2; « *Responsabilités et prérogatives de l'assemblée de l'unité de rattachement* », volume 23, no 3; « *Le RRPPUL et le déficit de capitalisation* », volume 23, no 4; « *Le SPUL : Un partenaire essentiel pour une saine gestion des ressources professorales* », volume 23, no 5; et « *La population étudiante et le nombre de professeures et professeurs* », volume 23, no 6.

Le rapport annuel du Comité exécutif pour 2011-2012 fait état des points suivants :

1. Les faits saillants de l'année 2011-2012;
2. Les affaires courantes;
3. Le personnel;
4. Les perspectives pour l'année 2012-2013.

1. Faits saillants de l'année 2011-2012

1.1 Début des négociations de la convention collective 2012-20XX

L'année 2012 est une année de négociation. C'est ainsi que dès le printemps 2011, le Comité exécutif du SPUL a amorcé une vaste consultation des membres afin de préparer le projet syndical de convention collective. C'est en octobre 2011 que le Conseil syndical a créé le Comité de négociation de la convention collective 2012-20XX. Il est composé de trois membres : Marcel R. Boulay, porte-parole (kinésiologie), trésorier du SPUL, Louise Brisson (biochimie, microbiologie et bio-informatique), présidente du CICCG et John G. Kingma (médecine), vice-président du SPUL. Une tournée du campus a eu lieu du 8 au 29 novembre 2011. Après des débats en novembre et décembre 2011, le Conseil syndical adoptait le projet syndical de convention collective à l'occasion de cinq rencontres en mars et avril. Le projet syndical est rendu accessible sur le site Intranet du SPUL le 12 avril et la négociation a débuté le 23 avril 2012.

1.2 ACPPU

Les activités suivantes ont eu lieu durant l'année 2011-2012 :

Journée sur la Colline du Parlement – le jeudi 24 novembre 2011

Cette journée sur la colline parlementaire à Ottawa était organisée par l'ACPPU. L'objectif était de sensibiliser nos députés à la chambre des communes face aux grands enjeux de l'éducation postsecondaire. Trois représentants du SPUL, Marcel R. Boulay, John G. Kingma et Yves Lacouture y ont participé. À cette occasion, ils ont pu rencontrer deux députées NPD de la région de Québec : Anick Papillon (Québec) et Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent). Aucun député du gouvernement Harper n'était disponible pour recevoir les représentants du SPUL. Les discussions ont été cordiales et les députées rencontrées se sont montrées sensibles aux commentaires des représentants du SPUL.

Assemblée du Conseil – du vendredi 25 novembre au dimanche 27 novembre 2011

Une délégation du SPUL constituée de Marcel R. Boulay, John G. Kingma et Yves Lacouture a participé au Conseil. En plus de faire le point sur les relations de travail dans les différents syndicats membres, la rencontre a été l'occasion de discuter de quelques dossiers d'actualité. Trois dossiers ont notamment retenu l'attention : le projet de loi fédérale pour la réforme des droits d'auteurs (C-11), le concept d'utilisation équitable du matériel protégé et le démantèlement des services de la Bibliothèque Nationale et d'Archives Canada.

Atelier pour les agents principaux des griefs – du vendredi 9 décembre au dimanche 11 décembre 2011

Louise Brisson présidente du Comité d'application de la convention collective a participé à l'Atelier pour les agents principaux des griefs organisé par l'ACPPU à Ottawa du vendredi 9 décembre au dimanche 11 décembre 2011.

Forum pour les présidents – du vendredi 13 janvier au dimanche 15 janvier 2012

Le président du SPUL, Yves Lacouture a participé au Forum annuel des présidents des syndicats membres de l'ACPPU. Cette rencontre a été l'occasion de discuter avec les présidentes et présidents des autres syndicats et de faire le point sur les relations Employeur-Syndicat dans les universités canadiennes. La rencontre a permis de discuter des priorités de l'ACPPU pour la prochaine année. Finalement, le Forum a aussi été l'occasion pour notre président de mieux connaître les différents services offerts par l'ACPPU.

Forum pour les négociateurs en chef – du vendredi 30 mars au 1^{er} avril 2012

Marcel Boulay, trésorier du SPUL et porte-parole pour la négociation pour le renouvellement de notre convention collective a participé au Forum pour les négociateurs en chef organisé par l'ACPPU à Ottawa du vendredi 30 mars au 1^{er} avril 2012.

Assemblée du Conseil – du jeudi 26 avril au dimanche 29 avril 2012

La délégation du SPUL au Conseil de l'ACPPU était constituée de Marcel R. Boulay, John G. Kingma et Yves Lacouture. Lors de cette assemblée, John G. Kingma a été élu membre du *Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi*. Par ailleurs, le Conseil de l'ACPPU a convenu de créer un siège permanent au Comité exécutif pour les syndicats membres du Québec. Ce poste sera pourvu lors des élections qui auront lieu au Conseil de l'ACPPU au printemps 2013. Le Conseil a aussi pu prendre connaissance du dernier sondage DECIMA concernant la perception qu'ont les Canadiennes et Canadiens de l'éducation supérieure. Par ailleurs, la question de la réforme de la loi sur les droits d'auteur a de nouveau été discutée. Les délégués ont aussi pu faire le point sur l'état des relations de travail dans les universités canadiennes. Finalement, une partie des discussions a porté sur la crise étudiante au Québec.

1.3 Gouvernance

Au printemps 2011, l'annonce dans les médias de la volonté de l'Administration Brière et du Conseil d'administration de l'Université de procéder à une révision de la structure organisationnelle a soulevé de vives réactions. C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration et le Conseil universitaire ont convenu de former un comité conjoint de consultation qui a siégé du 27 octobre au 27 décembre 2011. Dans le cadre de cette consultation, le SPUL a déposé un mémoire, disponible en ligne sur le site du SPUL, dans lequel il conteste la volonté de modifier la structure organisationnelle de notre institution. Le SPUL souligne la nécessité de maintenir la double structure CA-CU et l'indépendance du Conseil

universitaire. Le SPUL a aussi demandé de maintenir un Conseil d'administration constitué en majorité de membres internes à l'Université Laval. Finalement, le mémoire du SPUL réitère le rôle fondamental des professeurs et professeuses dans notre institution. Yves Lacouture et Yvan Leanza ont été entendus le 14 février 2012 par le comité CA-CU de consultation. À l'heure actuelle, ce comité n'a pas rendu de rapport.

1.4 Nouveau système de gestion des ressources humaines

C'est au début de l'année 2012 que l'Administration a procédé à la mise en route du nouveau système informatique de gestion des ressources humaines. D'un point de vue individuel, les membres du SPUL ont rapporté peu de difficultés. Toutefois, c'est au niveau du Syndicat que plusieurs difficultés ont été notées. La convention collective SPUL-UL prévoit que l'Employeur doit nous transmettre différentes informations permettant au Syndicat de réaliser ses mandats. Or, le SPUL doit composer depuis le début de l'année 2012 avec des informations incomplètes. C'est ainsi qu'il nous est plus difficile de gérer correctement les prévoyances collectives ou de maintenir à jour la base de données des membres. C'est aussi la raison pour laquelle l'Employeur a demandé au SPUL de reporter au 1^{er} juillet le décompte du plancher d'emploi prévu dans notre convention collective au 1^{er} mars. En effet, le nouveau système de gestion des ressources humaines ne permettait pas de déterminer précisément le nombre des professeurs et professeuses en fonction au 1^{er} mars. Les problèmes du système informatique de gestion des ressources humaines ont pour conséquences que l'Employeur n'est toujours pas en mesure de fournir au Bureau de la retraite tous les renseignements nécessaires à une bonne gestion. De plus, l'incapacité de l'administration de notre université de fournir toutes les informations nécessaires à la gestion des assurances collectives ne consiste pas seulement en des inconvénients pour les membres du Comité du SPUL des prévoyances collectives, elle a aussi des incidences monétaires, car Desjardins sécurité financière, notre assureur, nous a informé d'une surprime pour le renouvellement de nos assurances collectives en raison des incertitudes générées par le manque d'information. Soyez assurés que nous réclamerons à notre employeur le remboursement de cette charge supplémentaire qui est le résultat de comportements désinvoltes dans l'implantation du nouveau système informatique.

1.5 Hausse des frais de scolarité

La crise étudiante du printemps aura été l'un des événements marquants de l'année 2012. Débuté à l'hiver comme un mouvement de contestation contre la hausse annoncée des frais de scolarité, les manifestations étudiantes ont rapidement évolué en crise sociale qui a culminé avec l'adoption de la Loi spéciale No 12 (projet de loi 78). Le SPUL a pris position dans le débat. D'abord, le Conseil syndical a adopté le 20 avril la déclaration : *Pour une résolution responsable de l'actuelle crise et grève des étudiantes et étudiants*. Une seconde déclaration a été adoptée le 18 mai afin de dénoncer la Loi spéciale : *Les membres du SPUL dénoncent l'imposition d'une loi spéciale*. De son côté, l'ACPPU a aussi pris position et dénoncé la Loi spéciale et mis ses services juridiques à contribution dans la préparation de divers recours. Par ailleurs, le SPUL avec l'ensemble des syndicats de professeurs et de professeurs d'université au Québec s'est inscrit dans les requêtes en nullité à l'encontre de la Loi spéciale. Du côté des relations de travail, le SPUL est intervenu auprès de l'Employeur afin de prévenir toute dérive autoritaire qui pourrait découler de l'application de la Loi spéciale.

1.6 Course au rectorat 2012

L'année 2012 a vu se dérouler la course pour l'élection du recteur. Des représentants du SPUL ont pu rencontrer chacune des candidates et chacun des candidats afin de discuter avec eux de la place des professeures et professeurs à l'Université Laval. C'est dans ce contexte que le recteur sortant Denis Brière a reconnu que les professeures et professeurs de l'Université Laval méritaient des salaires comparables aux salaires versés aux professeurs et professeurs des autres universités... Il nous reste à vérifier si « les bottines vont suivre les babines »!

1.7 Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval

Bien que la caisse du RRPPUL présente toujours un déficit actuariel, les excellents rendements des trois dernières années, couplés aux mesures difficiles, mais responsables adoptées par les membres du SPUL, permettent d'être modérément optimiste quant à l'avenir de notre régime de retraite. C'est ainsi que le Comité du SPUL sur la retraite poursuit son travail d'analyse et de surveillance du régime (voir 2.6.4).

2. Les affaires courantes

Le fonctionnement du SPUL repose sur diverses instances : l'Assemblée générale de ses membres, le Conseil syndical, de même que sur de nombreux comités au sein desquels œuvrent de nombreux professeures et professeurs. Ainsi, au cours de l'année 2011-2012, tous les comités du SPUL ont tenu des activités consignées dans leur rapport annuel respectif et reçu par le Conseil syndical. Les rubriques suivantes en relatent les faits saillants.

2.1 L'Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire des membres du SPUL a eu lieu le lundi 14 novembre 2011, au Grand Salon, du pavillon Maurice-Pollack. Ont alors été adoptés le rapport annuel du Comité exécutif pour l'année 2010-2011 et les états financiers du SPUL. Lors de cette rencontre, trois professeures ont été élues membres du Comité de surveillance de l'administration financière du SPUL, pour l'année 2010-2011 : Denise Ouellet (Sciences des aliments et nutrition), Louise Mathieu (Faculté de musique) et Anne Chartier (Systèmes d'information organisationnels).

Le président du SPUL, Yves Lacouture, a alors fait état de deux priorités pour 2011-2012, soit :

- 1) La préparation des négociations pour le renouvellement de notre convention collective qui sera échue le 31 mai 2012;
- 2) La gouvernance à l'Université Laval.

2.2 Le Conseil syndical

Marcel Aubert (Faculté de théologie et des sciences religieuses) a présidé les réunions du Conseil syndical, alors que Michel Frenette (Biochimie, microbiologie et bio-informatique) agissait à titre de président suppléant. Les membres du Conseil syndical se sont réunis à dix reprises en réunions régulières et à quatre reprises en réunions spéciales. Outre les nominations aux différents comités, le

Conseil syndical s'est penché sur différentes questions et il a confié divers mandats au Comité exécutif. Parmi les décisions marquantes de l'année 2011-2012, mentionnons l'adoption du projet syndical de la convention collective 2012-20XX et l'adoption de deux déclarations publiques concernant la crise étudiante.

2.3. Les comités permanents du SPUL

2.3.1. Comité d'aide financière

Le Comité d'aide financière était composé de :

Anne Chartier (Systèmes d'information organisationnels), présidente à compter du 21 octobre 2011;

Claudette Fortin (École de psychologie) – À compter du 20 avril 2012;

Manon Niquette (Information et communication);

Marcel R. Boulay (Kinésiologie), représentant du président du SPUL.

Le Comité d'aide financière s'est réuni le mardi 22 novembre 2011 et il a procédé à l'analyse des 17 demandes d'aide financière ayant été soumises au SPUL. Le comité disposait d'un montant de 50 000 \$ à distribuer aux divers organismes ayant fait des demandes. Un montant de 45 000 \$ a été versé en dons et souscriptions conformément à la Politique d'insertion du SPUL dans son milieu et aux règles d'attribution de l'aide financière.

2.3.2 Comité d'application de la convention collective

Le Comité d'information sur la convention collective et des griefs était composé de :

Louise Brisson (Biochimie, microbiologie et bio-informatique), présidente;

Alban Baudou (Littératures);

Bruno Bourassa (Fondements et pratiques en éducation);

Francine Chaîné (École des arts visuels);

Yvan Comeau (École de service social);

Angelo Tremblay (Médecine sociale et préventive);

Sylvie Tétreault (Réadaptation), représentante du président du SPUL – jusqu'au 31 décembre 2011;

John G. Kingma (Médecine), représentant du président du SPUL – À partir du 1er janvier 2012.

Lors du Conseil syndical du 17 février 2012, les membres ont adopté la nouvelle appellation du comité, qui auparavant était Comité d'information sur la convention collective et des griefs. Au cours de l'année, le Comité d'application de la convention collective (CACC) a tenu 11 réunions régulières, deux réunions spéciales (journées d'études sur le traitement du harcèlement et sur les aspects judiciaires) et des rencontres ponctuelles selon les exigences des dossiers actifs. Le comité a traité 403 demandes de consultation dont certaines ont nécessité une intervention au Comité paritaire des griefs. Soulignons que 149 consultations ont donné lieu à des rencontres avec une professeure ou un professeur et ont

nécessité un suivi plus important de la part des membres du CICCG. Parmi toutes les requêtes déposées, 99 situations touchaient l'année d'étude et de recherche, 11 se rapportaient à l'assemblée d'unité, 34 à la charge de travail, 106 aux conditions de travail, 35 aux congés et absences motivés, 42 avaient trait à la diffamation, l'éthique, le harcèlement et les mesures disciplinaires, 9 se rapportaient au fonds de soutien aux activités académiques, 9 au recrutement, à la sélection, à l'embauche et à la rétention, 9 à la propriété intellectuelle et 3 consultations ont porté sur la retraite. Les promotions ont également fait l'objet de diverses démarches : 40 demandes touchaient l'agrégation, le renouvellement de contrat et la titularisation. De plus, 27 nouveaux griefs se sont ajoutés aux 6 griefs déjà actifs en début d'année. De ces 33 griefs, 11 sont réglés. Des 22 griefs encore actifs, 14 suivent le cheminement régulier, un est en délai au Comité paritaire des griefs et 7 seront traités à la prochaine réunion du Comité paritaire des griefs.

Finalement, les membres du comité, en collaboration avec le Comité exécutif du SPUL, ont organisé des séances d'information portant sur l'année d'étude et de recherche (2 rencontres), l'avancement dans la carrière (3 rencontres), la charge de travail, la direction de programme et sur le processus de sélection. Ils ont offert leur soutien aux professeures et professeurs dans les situations où la charge de travail était jugée inéquitable.

2.3.3 Comité de la condition des professeures et de l'accès à l'égalité

Le Comité de la condition féminine était composé de :

Hélène Lee-Gosselin (Management), présidente;

Chantale Jeanrie (Fondements et pratiques en éducation);

Serge Kablan (Management);

June Marchand (Information et communication) – jusqu'au 16 décembre 2011;

Ysabel Provencher (École de service social) – à compter du 18 mai 2012;

John G. Kingma, représentant du président du SPUL.

Au cours de l'année 2011-2012, le comité s'est réuni à six reprises. Le travail du CCPAE a notamment porté sur; 1) le mandat du comité, 2) l'étude du plan d'accès à l'égalité (PAEPP) en relation avec la Loi 143 « Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives » et 3) l'étude des plans de redressement des unités ayant des postes à combler. Des données quant au nombre de professeures engagées entre mars 2000 et mars 2011 ont été recueillies et le comité travaille sur l'évolution de la représentation des quatre groupes cibles de la loi. Des analyses ont également été faites sur les embauches et les départs des personnes membres de groupes cibles. De plus, le comité a suggérer des modifications à apporter aux clauses concernant le congé d'adoption dans le cadre du renouvellement de notre convention collective. Soulignons aussi que, lors du Conseil syndical du 16 décembre 2011, les membres ont adopté la nouvelle appellation du comité, qui auparavant était Comité de la condition féminine.

2.3.4 Comité de soutien aux professeures et professeurs

Le Comité de soutien aux professeures et professeurs était composé de :

Chantal Viens (Faculté des sciences infirmières), présidente;

Des membres du SPUL ont fait appel à ce comité durant l'année. Ce comité demeure une vigie du SPUL afin de permettre à ses membres d'avoir un lieu de paroles qui rende possible l'expression, en toute confidentialité, des difficultés qui nuisent à l'accomplissement des fonctions universitaires. Il faut souligner que le Comité exécutif n'a pas de lien direct avec les membres de ce comité, compte tenu du caractère hautement confidentiel et de la nature même de ses interventions. Cette confidentialité est essentielle à la crédibilité du service de soutien. Le numéro de téléphone pour joindre les membres de ce comité est le (418) 654-4721; il est indépendant du réseau téléphonique du SPUL et de l'Université Laval.

2.3.5 Comité du SPUL sur la retraite

Le Comité du SPUL sur la retraite était composé de :

Marc J. Richard (Génie mécanique), président;

Louis Adam (École d'actuariat) – À compter du 17 novembre 2011;

Daniel Coulombe (École de comptabilité);

Richard Debigaré (Réadaptation)

Esther Déom (Relations industrielles) – jusqu'au 13 octobre 2011;

Frédéric Hanin (Relations industrielles);

Ghislain Léveillé (École d'actuariat) – jusqu'au 30 avril 2012;

Marcel R. Boulay (Kinésiologie), représentant du président du SPUL.

Le comité s'est réuni à sept occasions durant la période du 1er juin 2011 au 31 mai 2012. En plus de la gestion des affaires courantes, les membres du comité ont travaillé sur les dossiers suivants :

Situation financière du RRPPUL

Sans aucun doute, 2011 aura été une autre année tumultueuse sur les marchés mondiaux. Néanmoins, pour la caisse du RRPPUL, la reprise boursière a quand même continué de faire progresser les actifs de retraite surtout au quatrième trimestre avec la baisse constante des taux d'intérêt, clôturant ainsi une année 2011 avec un rendement de 10 %. Un sondage préliminaire de RBC Dexia mentionne que le rendement moyen des caisses de retraite canadiennes se situe autour de 1 % pour l'année 2011 ce qui place le RRPPUL dans le décile supérieur. Rappelons-nous que l'évaluation actuarielle, au 31 décembre 2010, avait révélé un déficit de capitalisation de 170,3 millions de dollars avec un taux de capitalisation de 87,9 %, et un déficit de solvabilité de 448,6 millions de dollars avec un bilan de solvabilité de 73,3 %. Le déficit de capitalisation s'expliquait principalement par la diminution des rendements pour les années 2007 et 2008.

Même si le résultat obtenu par la caisse du RRPPUL est supérieur à la cible fixée de 6,1 % par l'actuaire du Régime (Normandin Beaudry), cette performance de 10 % est essentiellement due à la baisse des taux d'intérêt. Le CSR s'est posé la question « doit-on produire ou non une évaluation actuarielle au 31 décembre 2011? ». En premier lieu, il est important de noter que l'aggravation des

déficits d'un Régime de retraite est avant tout attribuable au recul des taux d'intérêt sur les obligations à long terme qui servent d'étalon à l'évaluation actuarielle des régimes. Ainsi, le CSR en collaboration avec la firme d'actuaire du SPUL (Trinôme-conseil inc.) a évalué la possibilité d'effectuer une évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 afin de réduire le déficit de capitalisation du RRPPUL. Malheureusement, avec la réduction des taux d'intérêt, l'actuaire du Régime a estimé une baisse significative du rendement espéré (avec un nouveau taux d'actualisation à 5,6 %), ce qui aurait pour effet d'annuler tous les gains générés par les rendements supérieurs obtenus en 2011.

La firme d'actuaire du SPUL a aussi procédé à l'estimation d'une évaluation actuarielle du RRPPUL au 31 décembre 2011. Avec les mesures d'allègement en place, aucune réduction du déficit n'a été démontrée. De plus, la modification des hypothèses (des taux d'intérêt) aurait eu un impact (à la hausse) sur le coût du service courant d'environ 0,8 %, ce qui aurait porté le coût du Régime au-delà de 18 %, soit à environ 18,2 %. Cela aurait impliqué que certaines prestations accessoires auraient dû être réduites pour que le coût n'excède pas 18 % (selon la lettre d'entente signée le 28 avril 2010) et le SPUL aurait été dans l'obligation de négocier une nouvelle lettre d'entente.

*L'amendement au RRPPUL no. 29**

Au cours de l'année 2011-12, le CSR a contribué à la préparation d'une lettre d'entente entre le SPUL et l'Université qui portait sur de nouvelles définitions et des ajustements mineurs au règlement du régime. Notons que cette lettre a été transmise au SPUL et n'a aucun impact financier sur le RRPPUL. Cette lettre d'entente apporte néanmoins des modifications au Régime de retraite afin d'actualiser certaines dispositions du Règlement en fonction de changements récents dans les lois régissant le Régime. L'amendement no. 29* traite, entre autres, d'une nouvelle définition de professeur admissible au RRPPUL afin de maintenir une concordance avec les Statuts de l'Université Laval. De plus, cet amendement vient aussi préciser les modalités d'adhésion au Régime de retraite pour un professeur invité, l'ajout d'un article portant sur les cotisations pour les reliquats de solvabilité, la modification de la retraite ajournée à 71 ans ainsi qu'une nouvelle définition pour le plafond des prestations déterminées.

La résorption du déficit de capitalisation

En collaboration avec les actuaires du SPUL, le CSR a effectué, en 2011, une série de projections à partir des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2010 portant sur le financement du RRPPUL. Cette analyse était nécessaire, car plusieurs indicateurs montraient que le RRPPUL était devenu un Régime mature et, par conséquent, qu'il devenait sensible au financement (par les actifs) lorsqu'un déficit devait être capitalisé. À cet égard, cette étude nous a permis de compiler des données sur l'évolution du déficit de capitalisation, estimer le coût du service courant, déterminer notre part pour l'amortissement du déficit avec les nouvelles mesures d'allègement ainsi que le coût total du Régime jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle. Dans le cadre de cette étude, il a aussi été possible de dresser une liste de toutes les prestations accessoires et subventions qu'offre le RRPPUL à ses participants. L'objectif de ce travail consistait à évaluer le coût de toutes les prestations (tels que l'indexation, la prestation de raccordement, salaire moyen 5 dernières années, etc.) qui sont promises aux membres afin d'évaluer la possibilité de réduire le coût du service courant et de l'appliquer sur la

résorption d'un éventuel déficit de capitalisation. Les résultats de cette analyse ont permis d'appuyer les membres du SPUL au Comité de gestion des risques de solvabilité et capitalisation (CGR) dans ses travaux pour résorber le déficit de capitalisation du RRPPUL.

Les simulations effectuées par les actuaires du SPUL, pour le CSR, ont aussi permis de projeter dans le futur l'estimation de l'évolution du compte des participants selon les nouvelles mises à jour des hypothèses obtenus en janvier 2012. Selon ces projections, un solde d'environ 14 M\$ serait disponible à la fin 2013 en maintenant les échelles salariales défalquées de 2010 et 2011. Avec les nouvelles mesures d'allègement, l'estimation du solde du compte au 31 décembre 2011 serait suffisante pour payer la part de la cotisation d'équilibre des employés jusqu'à la fin 2018 (voir SPULTIN février 2012). Finalement, en se basant sur les informations actuelles et si les hypothèses actuarielles se réalisent, le CSR prévoit être en mesure de conserver l'essentiel des dispositions du RRPPUL pour tous les membres.

2.3.6 Comité du SPUL sur les prévoyances collectives

Le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives était composé de :

Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), président;

Claude Bazin (Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux);

Ghislain Léveillé (École d'actuariat);

Marcel R. Boulay (Kinésiologie), représentant du président du SPUL.

Pendant la période du 1er juin 2011 au 31 mai 2012, le Comité du SPUL sur les prévoyances collectives s'est réuni à neuf occasions afin de suivre les travaux du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC), donner suite aux différentes demandes provenant des adhérentes et adhérents et formuler diverses recommandations favorisant l'adaptation du régime aux besoins des membres tout en considérant les coûts de la couverture des risques. Au cours de la dernière année, le surplus accumulé dans le Fonds des prévoyances collectives lors des dernières années a permis de verser une ristourne aux adhérentes et adhérents sous la forme d'une diminution de prime ajustée au régime choisi. Les adhérents et adhérentes ont donc eu l'occasion de constater qu'une gestion rigoureuse de notre régime apporte des dividendes tangibles.

2.3.7 Comité sur les communications

Le Comité sur les communications était composé de :

Jacques Rivet (Information et communication), président intérimaire – à compter du 2 septembre 2011;

Philippe Dubé (Histoire), président – jusqu'au 1^{er} septembre 2011;

Marie J. Lachance (Économie agroalimentaire et sc. de la consommation);

Lyne Létourneau (Sciences animales);

Esther Pelletier (Littératures);

Annie Royer (Économie agroalimentaire et sc. de la consommation);

Margot Kaszap (Études sur l'enseignement et l'apprentissage), représentante du président du SPUL.

Pendant la période du 1er juin 2011 au 31 mai 2012, le Comité sur les communications a tenu dix réunions régulières et quelques réunions spéciales en lien avec les dossiers en production. Chacune des rencontres régulières a fait l'objet d'un compte rendu sous forme de procès-verbal.

Au cours de l'année 2011-2012, la principale activité du comité a été centrée sur la production et la réalisation de deux numéros thématiques du SPUL-lien sur le sentiment d'appartenance institutionnelle et sur la fonctionnalisation de l'université.

Le numéro sur « L'Université en soi » réfère par cet intitulé au sentiment d'appartenance que les professeures et professeurs ressentent personnellement à l'égard de l'institution qui est la leur en accomplissant leurs activités professionnelles d'enseignement, de recherche et de gestion universitaire.

La coordination de ce numéro a été assurée par Colette Brin et Lyne Létourneau. Il a été publié en septembre 2011 et est accessible sur le site Internet du SPUL. Le deuxième numéro du SPUL-lien est paru en juin 2012 sur « La fonctionnalisation de l'université ». C'est une thématique qui s'inscrit dans la réflexion publique actuellement en cours concernant la gouvernance des universités. L'équipe entière du Comité sur les communications en a assuré la coordination.

2.3.8 *Communicateur civique : porte-voix des professeures et professeurs de l'Université Laval*

Le communicateur civique est un membre du Conseil syndical. Les informations qu'il communique dans ses chroniques ont pour but de favoriser la participation dynamique des membres à la vie démocratique du SPUL. Il rend compte des débats touchant les fonctions professorales à l'Université Laval et à l'extérieur. Enfin, il exprime les préoccupations des professeures et professeurs en lien avec leurs activités professionnelles. La page du communicateur civique est disponible sur le site du SPUL à l'adresse : <http://www.spul.ulaval.ca/communicateur-civique/printemps-2010/>

En 2011-2012, le Communicateur civique, Jacques Rivet (Information et communication), a produit neuf pages sur le site internet du SPUL dont des chroniques personnelles sur les activités du Conseil universitaire, des reportages journalistiques sur certains cours et des témoignages obtenus de professeurs et professeures sur la publication de leur ouvrage respectif. Il a mis en ligne une nouvelle rubrique consacrée à l'arrivée de nouveaux professeurs, rubrique intitulée « Traits d'accueil ». Enfin, il a fait l'annonce dans sa page web de la composition du nouveau Comité ad hoc consultatif du communicateur civique (CCCC) qui, avec lui, comprend dix autres professeurs et professeurs titulaires, dont le président et la secrétaire du SPUL.

2.3.9 *Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs*

Le Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs était composé de :

Andrée Mercier (Littératures), présidente;

Steve Charrette (Biochimie, microbiologie et bio-informatique);

Pénélope Daignault (Information et communication);

Vincent Joseph (Pédiatrie);

Thierry Watine (Information et communication) – à compter du 21 octobre 2011;

Yvan Leanza (École de psychologie), représentant du président du SPUL – à compter du 22 sept. 2011;
Yves Lacouture (École de psychologie), président du SPUL – jusqu'au 21 septembre 2011.

Le comité s'est réuni à six reprises durant l'année 2011-2012. Outre ses réunions régulières, le comité a tenu trois rencontres d'accueil et d'information pour les nouvelles professeures et nouveaux professeurs. Ces rencontres de discussion sont très appréciées par les nouvelles et nouveaux professeurs et le taux de participation est généralement excellent. Le comité profite de ces rencontres pour identifier des situations ou des problèmes qui mériteraient réflexion. Cette année, l'utilisation du fonds de soutien aux activités académiques a dû faire l'objet de précision. La discussion a par ailleurs beaucoup tourné autour des difficultés rencontrées par les professeures et les professeurs qui immigrèrent au Québec. Les procédures administratives semblent particulièrement difficiles et les coûts très élevés. Le soutien du vice-rectorat aux ressources humaines paraît insuffisant et peu empathique.

Thierry Watine, est devenu membre du comité et s'est vu confier le mandat de coordonner le programme de parrainage des nouvelles et nouveaux professeurs. À cet effet, un dépliant d'information a été produit et l'annonce du programme a été largement diffusée auprès des membres. Le comité a lancé officiellement ce programme lors d'un 5 à 7 le 22 mai 2012 au Boudoir du pavillon Alphonse-Desjardins. Pour l'occasion, Mme Renée Houde, professeure associée au département de communication sociale et publique de l'UQAM et auteure du livre *Des mentors pour la relève* (Presses de l'Université du Québec, 2010 pour l'édition revue et augmentée) a donné une allocution. Au 31 mai 2012, environ 10 dyades parrain/marraine – nouveau professeur/nouvelle professeure étaient constituées et environ 15 autres en voie de constitution.

2.4 Les comités paritaires

2.4.1 Comité paritaire des griefs

Les représentants du SPUL au Comité paritaire des griefs étaient :

Louise Brisson (Biochimie, microbiologie et bio-informatique);

Alban Baudou (Littératures).

Les membres de ce comité se réunissent chaque mois, sauf en juillet, afin de trouver des solutions aux différents griefs avant que ceux-ci ne soient, en l'absence d'entente, retirés ou soumis à l'arbitrage. Les membres sont également disponibles pour discuter et résoudre, avec les représentants patronaux, différents problèmes avant que l'arbitrage ne devienne inévitable.

2.4.1 Comité paritaire sur le rattachement double

Les représentants du SPUL au Comité paritaire sur le rattachement double étaient :

Michèle Auger (Chimie);

Gilles Joncas (Physique, génie physique et optique);

Le comité a été créé pour la durée de la convention collective 2008-2012. Il a pour mandat d'assurer le suivi de la mise en application du chapitre 2.4 Rattachement double; de proposer aux parties, le cas échéant, les aménagements requis à la convention; de s'entendre, le cas échéant, sur les ajustements rendus nécessaires à l'application des chapitres 4.1 et 4.2; d'examiner la situation des professeures et professeurs en rattachement double et de proposer aux parties des moyens pour résoudre les problèmes identifiés; de faire rapport aux parties au moins une fois par année, à la date d'anniversaire de la signature de la convention collective.

2.5 Les comités spéciaux

2.5.1 Comité de gestion des assurances collectives

Les représentants du SPUL au Comité de gestion des assurances collectives étaient :

Marc Desgagné (Faculté de pharmacie), président;

Claude Bazin (Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux);

Ghislain Léveillé (École d'actuariat);

De façon statutaire, le comité compte cinq membres, dont trois nommés par le SPUL et deux nommés par l'Employeur. Le suivi budgétaire des assurances collectives, le bon fonctionnement du bureau et les demandes particulières des adhérentes et adhérents ont retenu l'attention du comité. Outre la gestion courante des assurances collectives, le comité a étudié les moyens à mettre en œuvre pour réduire la hausse des coûts des régimes d'assurances. Le comité a porté une attention particulière au problème de l'accroissement rapide du coût des médicaments.

2.5.2 Comité de révision de la charge de travail

Les membres du Comité de révision de la charge de travail sont nommés chaque année conjointement par le SPUL et l'Employeur. En 2011-2012, le comité était composé des personnes suivantes :

Membres réguliers :

Andrée Mercier (Littératures) ;

Alain Laberge (Histoire);

Jean-Paul Laforest (Faculté des sc. de l'agriculture et de l'alimentation).

Membres substitués :

Anne Chartier (Systèmes d'information organisationnels);

Daniel Turcotte (École de service social);

Mario Marchand (Informatique et génie logiciel);

Michel De Waele (Histoire).

Cette année, étonnamment, un seul dossier de contestation de la charge de travail a été évalué par le comité.

2.6 Les comités ad hoc

2.6.1 Comité ad hoc sur l'éthique de la recherche sur des êtres humains

Le Comité ad hoc sur l'éthique de la recherche sur des êtres humains était formé des membres suivants :

Sylvain-G. Bourgoin (Microbiologie-Infectiologie et Immunologie);

Denis R. Joannisse (Médecine sociale et préventive);

Marie J. Lachance (Économie agroalimentaire et sc. de la consommation);

Jacques J. Tremblay (Obstétrique et gynécologie);

John G. Kingma (Médecine), représentant du président du SPUL.

Le Comité ad hoc sur l'éthique de la recherche sur des êtres humains a été créé le 26 janvier 2011 et il avait pour mandat d'identifier les contraintes liées au fonctionnement des comités d'éthique de l'Université Laval. À la suite du sondage effectué en mars 2011, un SPULTIN intitulé : « Niveau de satisfaction des professeurs et professeuses à l'égard des CÉRUL » a été produit. Celui-ci a été transmis aux membres du SPUL en janvier 2012 et a également été rendu accessible sur le site Internet du SPUL, à l'adresse <http://spul.ulaval.ca/spul-publications/spultin/>.

2.6.2 Comité ad hoc consultatif sur le communicateur civique

Le Comité ad hoc consultatif sur le communicateur civique était formé des membres suivants :

Jacques Rivet (Information et communication), communicateur civique;

Mario Carrier (École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional);

Josée Fortin (Sols et génie agroalimentaire);

Thérèse Laferrière (Études sur l'enseignement et l'apprentissage);

Jocelyne Moisan (Faculté de pharmacie);

Sylvie Montreuil (Relations industrielles);

François Nault (Faculté de théologie et de sc. religieuses);

Carole Paradis (Langues, linguistique et traduction);

Diane Parent (Sciences animales)

Yves Lacouture (École de psychologie), président du SPUL.

Le Comité ad hoc consultatif sur le communicateur civique a été créé en août 2011 et a pour mandat de discuter avec notre communicateur civique de ses chroniques et donner des suggestions de sujets à aborder. Durant l'année 2011-2012, les membres se sont rencontrés à deux reprises, soit en octobre 2011 et en février 2012. À la rencontre d'octobre, le thème de l'ex-administrateur, redevenu professeur ou professeure, a été suggéré de même que mentionnée l'idée de rechercher un témoignage professoral sur une AÉR qui serait orientée vers l'enseignement. Lors de la rencontre de février, de multiples suggestions ont été faites au communicateur civique. L'idée de réunir des professeurs et

professeures en groupe de discussion sur divers sujets concernant leur vécu professionnel est spécialement ressortie des échanges de vues de cette deuxième rencontre.

2.6.3 Comité de travail sur les droits d'auteurs et la propriété intellectuelle sur les cours à distance

Le Comité de travail sur les droits d'auteurs et la propriété intellectuelle sur les cours à distance était formé des membres suivants :

Alban Baudou (Littérateurs);

André C. Drainville (Sociologie);

John G. Kingma (Médecine).

Le comité a été créé le 23 novembre 2011 et avait comme mandat de préparer des demandes pour la négociation de notre convention collective qui vient à échéance le 31 mai 2012. Les membres se sont réunis à deux occasions et ont soumis plusieurs clauses modèles qui ont été incluses dans le projet syndical de convention collective.

2.7 Les communications relevant du Comité exécutif

Le Comité exécutif a informé régulièrement les professeures et professeurs des activités de leur Syndicat, tant en ce qui a trait à la gestion des affaires courantes qu'aux dossiers spéciaux.

2.7.1 Le SPULTIN

Comme mentionnés précédemment, quatre numéros du SPULTIN ont été publiés au courant de l'année 2011-2012 (voir page 1). Ces SPULTINs, disponibles sur le site Internet du SPUL, ont été envoyés en format papier à tous les membres. Notons que le SPULTIN est produit sur du papier recyclé.

2.7.2 Le site Internet

Notre site Internet constitue une voie de diffusion rapide des informations de dernière minute en plus de donner accès aux informations utiles à la vie syndicale. Il permet, entre autres, de consulter les guides thématiques, les SPULTINs, les SPUL-liens, la convention collective et les procès-verbaux du Conseil syndical et de l'Assemblée générale.

2.7.3 Le site Intranet

Poursuivant la modernisation de ses outils de communication, le SPUL a mis en ligne un site Intranet permettant aux membres du SPUL et aux membres des différents comités de récupérer des informations sur un site sécurisé accessible avec mot de passe. Mis en route en mai 2012, le site Intranet (intranet.spul.ulaval.ca) a, entre autres, été utilisé pour rendre accessible aux membres le projet syndical de convention collective.

2.7.4 Rencontres avec les professeures et professeurs

Chaque année, le Comité exécutif du SPUL invite les professeures et professeurs à participer à des rencontres thématiques portant sur les grandes étapes de la carrière universitaire.

◆ Dîner des nouvelles professeures et nouveaux professeurs

Cette année, en collaboration avec le Comité d'aide et d'accueil des nouvelles professeures et nouveaux professeurs, le Comité exécutif a reçu à dîner les nouvelles professeures et nouveaux professeurs le jeudi 20 octobre et le vendredi 28 octobre 2011. Ces rencontres ont permis de souligner l'arrivée des nouveaux membres du corps professoral et de discuter de questions relatives à leur intégration à l'Université Laval.

◆ Dîner des retraitées et retraités

Les membres du SPUL ayant pris leur retraite entre le 1er septembre 2010 et le 31 août 2011 ont été conviés à un dîner, le mercredi 30 novembre 2011, en compagnie des membres du Comité exécutif, afin de souligner leur départ.

◆ Dîner des agrégées et agrégés

Les professeures et professeurs nouvellement agrégés ont été invités à participer à un dîner, tenu le jeudi 3 mai 2012, pour célébrer cette étape importante de leur carrière.

◆ Dîner des titulaires

Un dîner auquel participaient les membres du Comité exécutif a eu lieu le mercredi 8 juin 2011, afin de féliciter les professeures et professeurs ayant obtenu leur titularisation au cours de l'année.

◆ Dîner des présidentes et présidents des comités du SPUL

Un dîner a eu lieu le mercredi 28 septembre 2011 avec les présidentes et présidents des comités du SPUL. Lors de cette rencontre, plusieurs points ont été discutés, dont les politiques du SPUL, le fonctionnement des comités ainsi que les priorités pour l'année pour chacun des comités.

2.8 Les relations du SPUL sur le campus

2.8.1 L'Employeur et ses représentants

Les relations entre le SPUL et l'Employeur ont été maintenues grâce à des rencontres entre les membres de divers comités paritaires (griefs, régime de retraite, santé psychologique et gestion des assurances collectives). Ces échanges ont permis de résoudre certains problèmes sans avoir recours aux mécanismes plus formels de règlement juridique des différends. Le président du SPUL, Yves Lacouture, et le vice-recteur aux ressources humaines, Michel Beauchamp, se sont également rencontrés à plusieurs occasions, de manière informelle, afin de discuter de différents points en lien avec l'application de la convention collective. Par ailleurs, le président du SPUL a rencontré périodiquement le vice-recteur adjoint aux ressources humaines, Claude Paradis, afin de faire un suivi concernant l'application de la convention collective. Finalement, le président du SPUL a rencontré à quelques occasions le recteur et le vice-recteur exécutif afin de discuter des grandes orientations de l'Université Laval.

2.8.2 Les autres syndicats et associations du campus

Plusieurs rencontres avec les dirigeantes et dirigeants des autres syndicats et associations œuvrant sur le campus de l'Université Laval (Rassemblement des syndicats et associations de l'Université Laval – RASUL) ont eu lieu au cours de l'année 2011-2012. Ces rencontres ont rendu possibles des échanges fructueux sur la vie de notre institution et elles ont permis de poser, à l'occasion, des actions d'intérêt commun. Parmi les dossiers qui ont retenu l'attention, notons la gouvernance de l'Université Laval et les problèmes liés à la mise en place du nouveau système informatique de gestion des ressources humaines.

2.9 Situation financière du SPUL au 31 mai 2012

Le SPUL gère différents fonds, lesquels sont constitués essentiellement des cotisations de ses membres et des intérêts reçus sur ses placements.

2.9.1 Fonds de fonctionnement

L'excellente situation financière du SPUL s'est maintenue au cours de l'année financière qui s'est terminée le 31 mai 2012. L'état des résultats 2011-2012 montre un excédent des produits sur les charges de 738 930,55 \$ (produits de 1 891 244,00 \$ et charges de 1 152 313,45 \$). L'excédent est légèrement plus élevé que prévu au budget 2011-2012 en raison de charges moins élevées dans les dépenses de secrétariat, celles de personnel de secrétariat et celles du fonctionnement externe. Les prévisions budgétaires adoptées par le Conseil syndical en juin 2012 prévoient des charges sensiblement semblables à celles de la dernière année. L'année financière 2012-2013 se terminera donc avec un excédent similaire à celui observé lors des dernières années. Selon ses habitudes, le Comité exécutif du SPUL continuera à gérer prudemment les cotisations versées par les membres du Syndicat.

2.9.2 Fonds de réserve

Pendant la dernière année financière, le Fonds de réserve s'est accru de 1 270 766,91 \$ pour atteindre 9 882 053,02 \$, une augmentation de 14,76 %. Cet accroissement du Fonds de réserve est constitué d'intérêts gagnés (245 766,91 \$) et de transferts provenant du Fonds de fonctionnement (1 025 000 \$). Au 31 mai 2012, le montant du Fonds de réserve représentait 7,82 % de la masse salariale. L'article 52 des Statuts du SPUL (modifié en novembre 2008) stipule que le niveau du Fonds de réserve doit représenter 10 % de la masse salariale. Nous devons donc continuer dans la même voie afin d'atteindre notre objectif au cours des prochaines années. Depuis l'année financière 2008-2009, le Fonds de réserve s'est accru de 62 % passant de 6 100 337,75 \$ à 9 882 053,02 \$.

La valeur du Fonds de réserve présentée aux états financiers est la valeur selon une comptabilité de caisse car nos états financiers sont présentés de cette façon (en comptabilité de caisse, les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés). En comptabilité d'exercice les intérêts sont comptabilisés dès qu'ils sont gagnés, le Fonds de réserve valait donc 10 009 560,56 \$ (7,92 % de la masse salariale) au 31 mai dernier car les intérêts de certains placements avaient été gagnés mais pas encore été encaissés.

Dans les derniers rapports, le Comité exécutif du SPUL a souligné à maintes reprises la nécessité de mieux provisionner notre Fonds de réserve afin de faire face au durcissement de la position des administrations universitaires québécoises et canadiennes. La majoration de la cotisation syndicale votée en novembre 2008 (cotisation désormais fixée à 1,5 % du salaire) permet au Syndicat d'accroître plus rapidement son Fonds de réserve et ainsi d'être en meilleure position financière en cas de problème de relations de travail. Au cours de la prochaine année, le Conseil syndical sera à nouveau appelé à autoriser périodiquement le transfert des surplus du Fonds de fonctionnement au Fonds de réserve afin de continuer à progresser vers l'objectif de provisionner le Fonds de réserve jusqu'au taux prescrit par les Statuts. La masse salariale étant de l'ordre de 126 M\$ au 31 mai dernier, nos efforts pour mieux provisionner notre Fonds de réserve se poursuivra pendant quelques années pour atteindre l'objectif fixé par nos statuts.

2.9.3 Fonds des prévoyances collectives

Le Fonds des prévoyances collectives est un fonds distinct des Fonds de fonctionnement et de réserve et il sert exclusivement à l'administration des prévoyances collectives. Les contributions de l'Employeur (1,7 % du salaire) et des adhérentes et adhérents sont versées dans ce fonds et servent essentiellement à payer les primes d'assurance santé et d'assurance vie.

2.10 Les relations du SPUL hors campus

Tout au long de l'année 2011-2012, le SPUL a maintenu des contacts réguliers avec d'autres syndicats de professeures et professeurs d'université, afin de demeurer informé des dossiers actifs et des négociations en cours. Profitant des contacts établis par le truchement de l'ACPPU, les représentants du SPUL ont établi de nouveaux liens avec des syndicats de professeures et de professeurs d'université.

2.11 Membres associés

Au cours de la dernière année, seize professeures ou professeurs à la retraite ont demandé de devenir « membre associé » du SPUL. Rappelons qu'en vertu des Statuts du SPUL, « [...] les membres associés ne bénéficient d'aucun des droits réservés aux membres hormis l'accès à l'information à laquelle les membres réguliers ont droit. »

3. Le personnel du SPUL

Une grande partie de l'efficacité de gestion du SPUL est attribuable à l'excellence de son personnel. Comme pour les années passées, le SPUL a pu compter en 2011-2012 sur le travail remarquable de ses trois adjointes administratives, Lucie Blouin, Josée Desgagné, Lucie Hudon, et sur celui de son archiviste documentaliste, Fabienne Migneault.

4. Les perspectives pour l'année 2012-2013

4.1 *Négociations*

Les négociations pour le renouvellement de notre convention collective ont débuté le 23 avril dernier. La poursuite de la négociation est la principale priorité pour l'année qui débute. Parmi les grands enjeux, mentionnons la propriété intellectuelle, l'embauche de nouveaux collègues, la caisse de retraite et les salaires.

4.2 *La Gouvernance*

La gouvernance de notre institution est un sujet qui demeure préoccupant. Alors que l'Administration de l'Université a annoncé l'amorce d'une consultation sur la question. Le SPUL entend bien être partie prenante afin de défendre la collégialité et le rôle des professeures et professeurs dans notre institution. De plus, le Syndicat gardera ses membres informés des développements. Pour l'instant, nous attendons toujours les suites qui seront données à la consultation publique...

4.3 *La Propriété intellectuelle*

Dans la mouvance du développement des nouvelles technologies, le SPUL portera un regard attentif aux conditions de travail entourant les cours à distance. La question des droits d'auteurs des cours en ligne fera l'objet d'une veille attentive. Cette question est d'ailleurs devenue un enjeu important des négociations pour le renouvellement de notre contrat de travail.

4.4 *Le Régime de retraite des professeurs et professeurs de l'Université Laval (RRPPUL)*

Bien que la stratégie défendue par le SPUL pour combler le déficit de la caisse du régime de retraite nous permet un optimisme raisonnable, la question n'est pas encore réglée. Les rendements de la caisse ayant été excellents en 2009, 2010 et 2011, le déficit est théoriquement moindre que celui constaté le 31 décembre 2010. Le dernier rapport sur l'état du compte institué pour recevoir les sommes provenant des augmentations salariales des 1er juin 2010 et 2011 confirme les estimés présentés dans le SPULTIN de février dernier. Ces sommes seront suffisantes pour faire face aux paiements du déficit du RRPPUL jusqu'à l'année 2018-2019. Notre décision collective d'avril 2010 était donc la bonne car cette ponction salariale de 3,01 % permet d'éviter une ponction de 6 % qui aurait été nécessaire pour payer notre part du déficit actuariel si nous n'avions pas été prévoyants.

Il faut demeurer vigilants et continuer d'étudier des stratégies qui permettront de renflouer la caisse tout en préservant les bénéfices du régime de façon à amoindrir d'éventuelles iniquités intergénérationnelles. Comme la pérennité du régime est une question de gros sous, elle est devenue un enjeu important de la négociation en cours pour le renouvellement de notre convention collective.

4.5 *La maison des professeures et des professeurs*

Dès que la négociation pour le renouvellement de notre contrat de travail sera terminée, le Comité exécutif entend débiter des consultations et des études quant à l'opportunité que le SPUL fasse construire une maison des professeures et des professeurs sur le Campus. Ce bâtiment regrouperait

les bureaux du SPUL, des salles de réunion pour la tenue des réunions syndicales et un salon des professeures et professeurs. En plus d'être un lieu dédié aux activités syndicales, la maison des professeures et professeurs serait un lieu convivial de rencontre et d'échange entre collègues. L'Administration de l'université s'est déjà montrée ouverte à l'idée. D'un point de vue financier, la construction d'une maison des professeures et professeurs pourrait être avantageuse, car le SPUL paye un loyer de plus de 60 000 \$ par an pour ses bureaux...

Le président,



Yves Lacouture

En collaboration avec les membres du Comité exécutif, Marcel R. Boulay, trésorier, Margot Kaszap, secrétaire, John G. Kingma, vice-président et Yvan Leanza, vice-président.

Le 9 octobre 2012